



# MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT 2022-04 - RÉFECTION DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA RUE LAFRENIÈRE, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 295 110.48 \$ ET UN EMPRUNT DE 295 110.48 \$**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2022, le règlement intitulé : **RÈGLEMENT N° 2022-04 - RÉFECTION DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA RUE LAFRENIÈRE; DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 295 110.48 \$ ET UN EMPRUNT DE 295 110.48 \$** a été adopté par le conseil municipal. Le texte du règlement et ses annexes peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

**Donné à Laverlochère-Angliers, ce 13e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.**

Line Bélanger, directrice générale adjointe, greffière trésorière adjointe